

Délibération du Conseil d'Administration
Séance du 11 octobre 2022

Le Conseil d'administration de la Régie des Eaux de Terre de Provence s'est réuni le mardi 11 octobre 2022 à 18h00 au centre culturel Paul FARAUD à PLAN D'ORGON, sous la présidence de M. Jean-Pierre SEISSON, Président de la Régie.

Etaient présents : ANZALONE Marie-Laurence, BESSON Jacques, DEVOUX Jean-Louis, FABRE Louis-Pierre, FAURE Vincent, LEPIAN Jean-Louis, MARCON Patrick, ONTIVEROS Christian, PAULEAU Serge, PORTAL Serge, ROBERT Daniel, SEISSON Jean-Pierre, TROUSSEL Marc.

Procurations : MILLET Isabelle (procuration à SEISSON Jean-Pierre), PICARDA Yves (procuration à BESSON Jacques).

Absents : BALDI Jean-Marc, FERRIER Pierre, GIRAUD Pierre, LUCIANI-RIPETTI Marina, MOURGUES Gilles, PONCHON Solange, TATON Robert.

Quorum : 8	Présents : 13	Suffrages exprimés : 15	Pour: 15 Contre : 0 Abstention : 0
Date de la convocation : 04 octobre 2022			

N° de la délibération : 2022-36

Objet : Décision modificative n°1 – budget assainissement non collectif

Monsieur le Président propose à l'assemblée des ajustements de budget afin de tenir compte de la commande d'un progiciel nécessaire au fonctionnement du service.

Le Conseil d'administration, après avoir entendu l'exposé du Président,

VALIDE le projet de décision modificative tel que présenté et suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6064 : Fournitures administratives	300.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6156 : Maintenance	0.00 €	300.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	300.00 €	300.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6411 : Salaires, appointements, commissions de base	450.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64148 : Autres indemnités et avantages divers	0.00 €	200.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6474 : Versements aux autres oeuvres sociales	0.00 €	250.00 €	0.00 €	0.00 €
D-648 : Autres charges de personnel	1 800.00 €	4 750.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	2 250.00 €	5 200.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6512 : Droits d'utilisation - Informatique en nuage	100.00 €	1 250.00 €	0.00 €	0.00 €
D-658 : Charges diverses de la gestion courante	0.00 €	100.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	100.00 €	1 350.00 €	0.00 €	0.00 €
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-678 : Autres charges exceptionnelles	5 200.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	5 200.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	7 850.00 €	7 850.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
D-2183 : Matériel de bureau et matériel informatique	0.00 €	500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2184 : Mobilier	500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	500.00 €	500.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	500.00 €	500.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Fait et délibéré en séance,
A PLAN D'ORGON, le 11 octobre 2022

Le Président,
Jean-Pierre SEISSON

Transmission au représentant de l'Etat le :

Publication le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Régie, qui dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre, un silence de deux mois valant décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée dans un délai de deux mois au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6, greffe.ta-marseille@juradm.fr, téléphone : 04.91.13.48.13, télécopie : 04.91.81.13.87).

La délibération peut également faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant ce même Tribunal administratif.